

Bourses postdoctorales C&Y et Pasteur Network

Recommandations pour les candidats

Ces recommandations sont destinées à tout candidat souhaitant postuler à une bourse postdoctorale Calmette & Yersin (C&Y) ou Pasteur Network.

Cette bourse, d'un montant fixe de 100 000 euros (€), est dédiée à financer un-e jeune chercheur en postdoc sur une durée de 24 mois (salaire, mobilité, frais de publication).

L'institution d'accueil a la charge de la gestion de ce financement ainsi que du suivi administratif du lauréat. Si un-e lauréat-e décide d'interrompre son postdoctorat, le versement de la bourse sera interrompu et l'institution hôte devra reverser le reliquat à l'organisme gestionnaire de la bourse.

Enfin, ces bourses sont distribuées de manière égale entre les régions du Pasteur Network, garantissant un accès et des opportunités équitables pour chaque zone géographique du réseau.

Critères d'éligibilité

- Candidater pour réaliser un postdoc à temps plein chez l'un des membres du Pasteur Network.
- Être titulaire d'un doctorat délivré dans n'importe quel pays du monde et ne pas avoir plus de cinq ans d'expérience dans la recherche postdoctorale.
- Proposer un projet en accord avec les axes présentés dans l'appel.
- Proposer un projet couvrant la durée du postdoc, à savoir 2 ans.
- Candidater en ligne, en anglais ou en français.
- Ouvert à toute nationalité.
- La mobilité géographique est un avantage.
- Les candidats en cours de doctorat ne sont pas éligibles.
- Les candidatures pour réaliser un postdoc dans une unité accueillant un postdoctorant financé par le Pasteur Network ou le programme Calmette & Yersin depuis moins de deux (2) ans ne sont pas éligibles.

Critères d'évaluation

Les candidatures seront évaluées sur **la qualité et l'originalité** du projet de recherche proposé, ainsi que sur **le parcours** du candidat.

Procédure

1. [Candidature en ligne](#) déposée par le candidat
2. Vérification de l'éligibilité de la candidature par le responsable du programme de postdoctorat.
3. Évaluation de chaque demande par deux membres du comité P4P.
4. Classement des candidatures par le comité P4P.
5. Décision finale prise par les directions exécutives en charge du programme.
6. Communication aux candidats par le responsable du programme postdoctorat. Les candidats non lauréats ne seront pas informés des raisons pour lesquelles ils n'ont pas été sélectionnés.
7. En cas de désistement d'un lauréat, la bourse sera attribuée au premier nom inscrit sur la liste complémentaire.
8. La date de début du postdoc peut être décalée de 3 mois maximum pour raison administrative.
9. Tout bénéficiaire d'une bourse postdoctorale C&Y ou Pasteur Network fournira un rapport annuel au responsable du programme postdoctorat.

Contact

Pour toute question, veuillez contacter l'équipe de gestion du programme de bourses doctorales à p4p@pasteur.fr.